



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 31 juillet 2026

Logement : La Fonction publique moins bien lotie que le secteur privé.

La Loi n°2026-553 du 29 juin 2026 « visant à améliorer l'accès au logement des travailleurs des services publics » crée des locataires précaires.

Le gouvernement prétend répondre à la crise du logement des agents publics.

En réalité, il instaure un système inédit : des logements dont le maintien dépend du maintien dans l'emploi !

Demain, un agent qui quittera son poste, changera d'administration, sera muté ou partira à la retraite pourra perdre son logement. Le bail pouvant être résilié à la demande de l'employeur.

Dans le secteur privé, on finance le logement.

Dans la Fonction publique, on fragilise l'agent public locataire.

Depuis plus de 70 ans, les employeurs privés financent le logement de leurs salariés grâce à la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC), héritière du « 1% logement ».

Cette contribution, fixée désormais à 0,45 % de la masse salariale, alimente Action Logement et finance : la construction de logements, des aides à la mobilité, des prêts et aides à l'accession, des garanties de location à l'adresse des propriétaires avec la garantie Visale...

Ainsi, alors que le salarié du privé bénéficie d'un financement collectif de son logement, l'agent public se voit proposer un logement temporairement ; cela ne règle absolument pas le manque crucial de logements.

Pour offrir un logement, il faut le construire.

Une autre politique est possible.

Une contribution des employeurs publics équivalente à celle du secteur privé représenterait plus d'un milliard d'euros. Cela permettrait de construire, rénover, transformer des logements afin que ceux-ci soient réservables en garantissant le droit au maintien dans les lieux.

FO Fonction publique refuse que le logement devienne un instrument de gestion du personnel.

Le logement ne doit pas rendre l'agent dépendant de son employeur.

FO revendique :

- La création d'un fonds pour le logement des fonctionnaires ;
- Un financement pérenne du logement des agents ;
- Le maintien des garanties locatives ;
- Le développement massif de logements accessibles.

Pour FO, le logement est un droit.